



Didier QUENTIN

*Député de la Charente-Maritime
Membre de la Commission
des Affaires étrangères
et de la Commission des Affaires
Européennes*

Le 13 septembre 2021

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture
Palais Royal
3, rue de Valois
75001 PARIS

Madame la Ministre,

Chère Roselyne,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'application du passe sanitaire dans les bibliothèques des collectivités territoriales.

En effet, vous aviez rappelé, le 9 juin 2021, que les bibliothèques constituaient le premier réseau culturel de France et qu'elles participaient activement à l'éducation des citoyens et au développement de la lecture. Le Président de la République a, de surcroît, qualifié la culture de la lecture de « Grande cause nationale » en juin 2021.

Alors que vous aviez fait montre d'une grande pertinence sur la nécessité de l'accès à la culture et à la lecture par tous et en tous lieux, le classement des bibliothèques des collectivités territoriales dans la liste des lieux soumis au dispositif du passe sanitaire est pour le moins surprenant !

La restriction de l'accès à ce service public de proximité à une partie de la population ne saurait être justifiée par un tel dispositif, d'autant plus que les Bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale ou la Bibliothèque publique d'information en sont exemptées. Cette privation sanctionnerait ainsi directement un pan de la population, notamment en milieu rural, dont je vous sais bien consciente des inégalités d'accès à la culture, à la lecture, mais également d'accès à une connexion Internet.

C'est pourquoi, dans un souci d'égalité des chances d'accès à la culture, je vous serais très obligé d'exempter les Bibliothèques et Médiathèques des collectivités territoriales du dispositif du passe sanitaire.

Avec toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et restant à la disposition de votre Cabinet pour d'éventuels compléments d'informations, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Chère Roselyne, l'expression de mes respectueux hommages.

Bien fidèlement et amicalement

Didier Quentin
Didier QUENTIN

(Portable 06 11 30 19 20)

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Tél. 01 40 63 54 96

E-mail : didier.quentin@assemblee-nationale.fr

**Permanence Parlementaire
en Charente Maritime**

86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 99 77

site internet : www.didierquentin.com
E-mail : contact@didierquentin.com



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Didier QUENTIN

Député de la Charente-Maritime
Membre de la Commission
des Affaires étrangères
et de la Commission des Affaires
Européennes

Chère

Madame la Ministre,

Le 14 septembre 2021

Madame Bérangère ABBA
Secrétaire d'Etat chargé de la Biodiversité
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Affaire très signalée

Permettez-moi d'appeler, de nouveau, votre attention sur un éventuel transfert du siège du Parc Naturel Marin situé à MARENNES, dans ma circonscription, en direction de ROCHEFORT-SUR-MER.

Comme mon collègue parlementaire, le Sénateur Mickaël VALLET, Ancien Maire de MARENNES, je m'étonne d'une telle information émanant de vos services, et sans aucune concertation préalable, d'autant plus que le siège du Parc est au cœur du Bassin de Marennes-Oléron, qui accueille déjà les Affaires maritimes et le Comité Régional de la Conchyliculture. Il convient également de préciser que Monsieur Hervé BLANCHÉ, Maire de Rochefort, a fait savoir qu'il n'était absolument pas demandeur de l'installation du siège de ce Parc sur sa commune.

Nous avons déjà alerté votre Ministre de tutelle, en novembre 2020, par une lettre cosignée (Cf. PJ) et vous comprendrez donc notre colère, si un tel changement de l'Etat était confirmé, car cela serait vécu comme une injustice par les élus locaux et les acteurs du territoire engagés, de longue date, pour la préservation de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais.

Je souligne que la localisation du siège avait été actée par un précédent gouvernement et qu'il s'agirait là d'un reniement de la parole donnée par l'Etat. La présence du siège du Parc Naturel Marin contribue au maillage du territoire et à l'attractivité de la commune de MARENNES. Il avait été décidé d'y installer, dans un premier temps, les personnels dans les locaux du Centre des Impôts, avec la mise à disposition d'un centre technique sur le chenal de la Cayenne.

J'ajoute qu'il était bien prévu que des travaux soient réalisés sur l'ancien site du Tribunal d'Instance de MARENNES, avec l'assentiment du Conseil d'administration du Parc Naturel Marin, afin d'y accueillir dans les meilleures conditions ses agents.

Il me semble que la délégation régionale de l'Office Français de la Biodiversité pourrait créer un pôle unique à MARENNES, avec en son sein le maintien du siège du Parc Naturel Marin, car ROCHEFORT est déjà bien dotée avec le siège national du Conservatoire du Littoral, dont j'ai été le Président, ainsi que de sa délégation Centre-Ouest Atlantique, et le siège national de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)...

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de m'indiquer, dans les meilleurs délais, la position de l'Etat sur ce sujet sensible, en veillant – je le répète – au respect de sa parole et de ses engagements, et en ayant bien à l'esprit le souci d'un bon aménagement du territoire !

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et restant à la disposition de votre cabinet pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, chère Madame la Ministre, à l'expression de mes respectueux hommages.

Bien à vous.

Didier Quentin

Didier QUENTIN
(Portable: 06.11.30.19.20)

P.J./1

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Tél. 01 40 63 54 96

E-mail : didier.quentin@assemblee-nationale.fr

**Permanence Parlementaire
en Charente Maritime**

86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 99 77

site internet : www.didierquentin.com
E-mail : contact@didierquentin.com